



Date: 2026-05-26

Destinataires: Membres du Conseil d'administration

Objet: **POLITIQUE D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE BANC**

VERSION EN FRANÇAIS ([English version](#))

Bonjour,

Considérant, que les paramètres du système HCR ne permettent plus d'ajouter un personnel de banc qui ne répond pas aux critères correspondant à son rôle et que les formations Entraîneurs 1 et Entraîneurs 2 seront dorénavant disponibles tout au long de la saison, Hockey Lac St-Louis juge opportun d'instaurer une politique qui vise à encadrer les personnes qui agissent derrière le banc des équipes sans répondre à toutes les exigences d'un personnel de banc conforme.

Cette politique ne vise pas la personne qui en vertu de l'article HQ 3.5 Remplacement d'un entraîneur « En situation d'urgence » vient en aide à une équipe à une occasion précise. Elle s'enchaîne plutôt dans une initiative de gestion de risque et vise plutôt à prévenir des situations qui pourraient survenir alors qu'une personne sans vérification d'antécédent valide et pouvant ne pas détenir la qualification Respect-sport et/ou qui ne serait pas reconnue par les fédérations comme intervenant au moment des faits ait été impliquées auprès des jeunes.

Aussi, par respect pour les centaines de personnels de banc qui chaque saison se plient aux exigences imposées par les fédérations et pour le travail acharné des registraires qui multiplient les démarches pour s'assurer de la conformité des membres, toute personne qui sera reconnue avoir régulièrement officié derrière le banc d'une équipe sans en être un personnel dûment approuvé et qui n'aura pas régulariser sa situation dans les jours suivants la dénonciation sera passible d'une suspension pour une période pouvant aller jusqu'à plus d'une (1) année. Toute personne, en connaissance de cause, qui aura permis cette situation, pourrait se voir décerner une suspension de plusieurs matchs ou d'une période allant jusqu'à une (1) année dépendamment du rôle détenu au sein de l'administration.



Il en va avant tout, de la sécurité de nos joueurs et joueuses ainsi que de s'assurer à réduire autant qu'il soit possible les risques associés à l'implication d'une personne non autorisée auprès de ces jeunes joueurs et joueuses.

Cordialement,

Lyne Sauvé
Directrice générale adjointe
coord-adj@hockeylsl.ca

c.c. Raymi Gélinau, directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis



Date: 2026-05-26

Addressees: Lac St-Louis Board Members

Object: **ADMINISTRATIVE MANAGEMENT POLICY FOR BENCH STAFF**

ENGLISH VERSION

Good day,

Considering that the HCR system parameters no longer allow for the addition of bench staff who do not meet the criteria corresponding to their role, and that Coach 1 and Coach 2 training clinics will now be available throughout the season, Hockey Lac St-Louis considers it appropriate to introduce a policy that aims to address the people who act behind the team bench without meeting all the requirements of a compliant bench staff.

This policy does not apply to a person who, under section HQ 3.5 Replacing a coach « In emergency situations » assists a team on a specific occasion. It is rather embedded in a risk management initiative and aims to prevent situations that could arise when a person is involved with young people without a valid background check and who may not hold the Respect-sport and/or which is not recognized by the federations at the time of the events.

Also, out of respect for the hundreds of bench staff who each season comply with the requirements imposed by the federations and for the hard work of the registrars who multiply the steps to ensure the compliance of members, any person who will be recognized as having regularly officiated behind the bench of a team without being a duly approved staff and who has not regularized his situation within days after the denunciation will be subject to a suspension for a period of up to more than one (1) year. Anyone who knowingly allows this situation may be granted a suspension of several games or for up to one (1) year depending on the role held in the administration.



It is primarily a matter of the safety of our players and ensuring that the risks associated with the involvement of an unauthorized person with these young players are reduced as much as possible.

Best regards,

Lyne Sauvé, Directrice générale adjointe
Hockey Lac St-Louis
coord-adj@hockeylsl.ca

c.c. Raymi Gélinau, Directeur général
Membres du CA Hockey Lac St-Louis